

# Chrétiens au milieu du monde

L'appel divin à l'Opus Dei est le même pour tous ses membres. Il existe simplement différentes manières de vivre la même vocation chrétienne en fonction des circonstances personnelles de chacun.

16/10/2024

## Laïcs et prêtres

L'Opus Dei est constitué par un prélat, un presbyterium (ou clergé propre) et par des laïcs, hommes et

femmes. Dans l’Opus Dei, il n’existe pas différentes catégories de membres, mais un unique, un identique phénomène vocationnel, en vertu duquel tous les fidèles de la prélature sont et se sentent, au même degré, membres de la même portion du Peuple de Dieu. On trouve simplement différentes manières de vivre une même vocation chrétienne, en fonction des circonstances personnelles de chacun : célibataires ou mariés, bien portants ou malades.

La plupart des fidèles de l’Opus Dei sont membres **surnuméraires** : il s’agit en général d’hommes ou de femmes mariés, pour lesquels la sanctification des devoirs familiaux constitue une partie primordiale de leur vie chrétienne. Les surnuméraires représentent aujourd’hui environ 70% du total des membres de l’Opus Dei.

Les **numéraires** et les **agrégés** s'engagent à vivre le célibat, pour des motifs apostoliques. Le célibat ne change en rien leur identité de simples fidèles, leur situation professionnelle ou leur place dans l'Église et dans la société.

La majorité des membres vivent avec leurs familles ou là où cela leur convient le mieux selon leurs circonstances personnelles. Les numéraires vivent habituellement dans un centre de l'Opus Dei. Ils exercent un travail professionnel et restent disponibles pour s'occuper des activités apostoliques et de la formation des autres membres de l'Opus Dei.

Certaines numéraires, appelées **numéraires auxiliaires**, se consacrent en priorité, par leur travail professionnel, au soin des centres de l'Opus Dei, afin que les activités d'évangélisation qui s'y

déroulent et en émanent conservent l'atmosphère propre à une famille chrétienne. Elles assument les mêmes engagements de vie chrétienne que les autres fidèles de la Prélature.

Le clergé de la préлатure provient des laïcs de l'Opus Dei : des numériaux ou des agrégés qui veulent librement s'engager à devenir prêtres et qui, après des années dans la préлатure et après avoir fait les études requises pour le sacerdoce, sont invités par le prélat à recevoir les ordres sacrés. Ils exercent leur ministère pastoral principalement au service des fidèles de la prélature, et des activités apostoliques que ceux-ci promeuvent.

## **Ambiance de famille**

Un trait caractéristique de la physionomie de l'Opus Dei est qu'il y règne l'atmosphère d'une famille chrétienne. Cet esprit de famille

imprègne donc les activités organisées par la prélature. Il se manifeste aussi par l'ambiance chaleureuse de ses centres, par la simplicité et la confiance dans les rapports mutuels, et par de nombreux gestes de service, de compréhension et de délicatesse dans la vie quotidienne que chacun s'efforce de vivre toujours.

## **Quelques données chiffrées sur les fidèles de la prélature**

Actuellement, près de 90.500 personnes font partie de la Préлатure, dont environ 2.073 prêtres. Sur l'ensemble des fidèles, les hommes et les femmes sont en nombre approximativement égal.

## **Incorporation**

Celui qui est de l'Opus Dei s'engage à recevoir une formation chrétienne et à participer avec détermination à la mission apostolique de l'Eglise.

## Une vocation « séculière »

Pour s'incorporer à l'Opus Dei, il faut une vocation surnaturelle : un appel de Dieu à mettre sa vie entière à son service et à diffuser le message qu'Il envoie à tous les hommes : chacun peut parvenir à la sainteté à travers son travail et sa vie ordinaire.

Lorsqu'une personne devient membre de l'Opus Dei, elle continue d'être un citoyen et un catholique ordinaire. Elle continue d'appartenir à son diocèse et elle peut s'investir dans les activités politiques, religieuses ou culturelles qu'elle désire. L'engagement avec la Prélature s'acquiert par une déclaration mutuelle et exclue les vœux (de pauvreté, de chasteté et d'obéissance) propres aux ordres religieux.

L'incorporation à l'Opus Dei ne sépare pas la personne de la vie qu'elle menait : elle continue de faire

le même travail et de vivre la même vie sociale qu'avant. On ne vit pas séparé du monde, mais en lui. Bien plus, la vocation à l'Opus Dei consiste à savoir trouver Dieu dans le quotidien – dans la maison, dans la rue et dans le travail – et de montrer aux autres combien une vie dans laquelle le Seigneur a sa place est attrayante.

Pour cette raison, l'Opus Dei encourage ses fidèles à parvenir à la sainteté, et à aider les autres à la rechercher, dans les petites choses de chaque jour – dans les travaux, les contrariétés, la routine... – En tant que citoyens catholiques ordinaires, les personnes de l'Opus Dei vivent leur vocation avec naturel, et elles n'en font pas ostentation si cela n'est pas nécessaire ; elles ne dissimulent pas non plus leur appartenance à la Préläture. C'est par leur travail ordinaire et leur zèle à transmettre la

foi chrétienne que l'on doit voir leur engagement avec Dieu.

La vocation à l'Opus Dei consiste à savoir trouver Dieu au jour le jour – à la maison, dans la rue, au travail – et à montrer aux autres l'attrait d'une vie dans laquelle le Seigneur a sa place.

## **Engagements**

Les personnes de l'Opus Dei reçoivent différents moyens de formation spirituelle, doctrinale et apostolique, adaptés à leurs circonstances et à leurs besoins. L'éducation philosophique et théologique suit les directives de l'Eglise catholique.

Toute personne de l'Opus Dei a un plan de vie spirituelle – c'est-à-dire des moments de rencontre avec Dieu – qui consiste d'habitude à assister à la Messe, à communier, à recevoir fréquemment le sacrement de la

pénitence, à lire la sainte Ecriture et d'autres textes spirituels, à réciter le chapelet et à consacrer un temps à la prière.

Par l'intermédiaire d'une vie joyeuse, conséquence de leur don à Dieu et aux autres, on cherche à embrasser la Croix du Christ, présente dans tous les moments de la journée. De même, les fidèles de l'Opus Dei sont conscients de la responsabilité de chaque chrétien à diffuser le message du Christ parmi ceux qui l'entourent. Cette « responsabilité apostolique » est une partie essentielle de la vocation chrétienne, et de ce fait de la vocation à l'Opus Dei.

L'Opus Dei encourage ses membres à vivre ces engagements avec un esprit de profonde liberté.

## **Incorporation**

Celui qui demande à s'incorporer à la prélature répond à un appel de Dieu, appel qui est une détermination spécifique de la vocation chrétienne reçue avec le baptême, et qui invite à rechercher la sainteté et à participer à la mission de l'Église selon l'esprit que le Seigneur a inspiré à saint Josémaria.

Pour faire partie de l'Opus Dei, il faut le solliciter librement, en ayant la conviction personnelle d'avoir reçu cette vocation de Dieu. Les autorités de la prélature doivent accepter la demande. La demande doit être formulée par écrit, et l'admission est accordée au bout de six mois, au minimum.

Un an plus tard, au minimum, l'intéressé peut s'incorporer temporairement à la prélature par une déclaration mutuelle, renouvelable chaque année. En accord avec le droit canonique,

personne ne peut, juridiquement, s'incorporer à l'Opus Dei s'il n'a pas atteint la majorité (l'âge minimum requis est de 18 ans). Cinq ans plus tard, au minimum, il peut s'incorporer de façon définitive (c'est à dire en ayant au minimum 23 ans)

L'incorporation à l'Opus Dei suppose, de la part de la prélature, un engagement à assurer à l'intéressé une formation continue portant sur la foi catholique et l'esprit de l'Opus Dei, ainsi que l'assistance pastorale des prêtres de la prélature.

L'intéressé s'engage à demeurer sous la juridiction du prélat, en ce qui concerne la fin propre de la prélature, à observer les normes qui la régissent.

Le lien avec la prélature cesse à la fin de la période pour laquelle la personne s'était engagée, ou avant, si l'intéressé le désire, en accord avec l'autorité de la Préлатure. La sortie

légitime de la prélature entraîne la cessation des droits et des devoirs mutuels.

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/chretiens-au-milieu-du-monde-3/> (18/01/2026)